

LOUIS I^{ER} DE HONGRIE

PROTECTEUR DU « RE GIANNINO »

Une étude de l'éminent biographe hongrois de Louis le Grand, Antoine Pór, parue en 1892 ¹, a amplement illustré pour le public magyar l'appui que son héros prêta à GIANNINO DI GUCCIO, ce singulier aventurier siennois qui, « suggestionné » par Cola di Rienzo, prétendit être le roi de France Jean I^{er}, fils de Louis le Hutin et de Clémence de Hongrie, échappé par une substitution d'enfants à la plus précoce des morts, et revendiqua à ce titre, de 1354 à 1360, le trône occupé par Jean II le Bon ².

Le fait lui-même était connu, dans ses grandes lignes, des lecteurs de la *Dissertation historique* consacrée par Monmerqué à ce curieux problème, et cela grâce à deux extraits des *Lumina Salica* de Chifflet et du *Diario Sanese* de Girolamo Gigli qui'ils pouvaient y lire. Chifflet, qui fut le premier à traiter de Giannino, écrit en effet que ce personnage « alla à Vienne et à Bude, de là à Godre, puis revint à Bude ». Gigli, lui, est explicite à souhait. Giannino,

1. Nagy Lajos magyar Király viszonya Giannino di Guccio francia trónkövetelőhöz (Relations du roi de Hongrie Louis le Grand avec G. di G., prétendant au trône de France), publ. dans les *Értekezések a történeli tudományok köréből* de l'Acad. hongr. des Sciences, vol. XV, 9^e livraison, Budapest, in-8°.

2. Principaux ouvrages et articles traitant spécialement cette question : Bréhaut (*Revue Contemporaine*, t. XVIII, 1860) ; — L. Bruguier-Roure, *Un prétendant au trône de France dans la vallée du Rhône en 1360 (Mémoires de l'Acad. de Vaucluse*, t. XXV, 1906) ; — Ferd. Gabotto, *Re Giannino* (Turin, 1883, in-8°) ; — L. Maccari, *Storia del re Giannino di Francia* (Sienne, 1893, in-8°) et complété par E.-G. Ledos dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. LV, 1894 ; — C. Mazzi, *Il tesoro di un re* (Rome, 1892) ; — Monmerqué, *Dissertation historique sur Jean I^{er}, roi de France et de Navarre* (Paris, 1844, in-8°) et *Lettre du frère Antoine... à Nicolas de Rienzo... Appendice de la Dissertation sur Jean I^{er}* (Paris, 1845, in-8°) ; — Pór, étude citée ; — Puimaigre (de), *Un prétendant au trône de France (Revue des Questions historiques*, t. LVII) ; — E. Rodocanachi (*Nouvelle Revue*, t. L, 1888) ; — Eug. Tavernier, *Le roi Giannino (Mémoires de l'Acad. d'Aix*, t. XII, 1882). Pór cite un article paru, sous le titre *Falsche Prinzen. Ein französischer Thronprätendent*, dans le *Monatsblatt der Kais. Kön. heraldischen Gesellschaft*, Vienne, 1892. On peut voir aussi, avec les ouvrages sur Cola di Rienzo et l'*Epistolario* de Gabrielli : Camera, *Annali delle Due Sicilie*, t. II (Naples, 1869, in-8°), p. 239 ; — Lehugeur, *Philippe V*, p. 74 et C. Rondoni, *Siena e l'antico contado senese (Rassegna Nazionale*, t. XXXIII et XXXIV).

raconte-t-il, « alla se présenter à Louis, roi de Hongrie, frère de la reine Clémence sa mère. Ce prince, après de longues négociations, finit par le reconnaître pour son neveu ¹, et, s'excusant de ne pouvoir le secourir lui-même, obligé qu'il était de pourvoir à sa propre sûreté, il lui remit des lettres pour tous les princes de l'Italie, portant reconnaissance de sa condition royale et du changement fait à Paris en sa personne, le recommandant à tous les souverains, pour qu'ils le secourussent dans une cause aussi juste. »

Mais cette garantie donnée par l'un des plus puissants souverains d'Europe, membre par surcroît de la maison de France, à une histoire aussi romanesque et à des prétentions aussi extraordinaires que celles de Giannino di Guccio demandait une confirmation certaine. Passe encore que Cola di Rienzo y eût ajouté foi, à une époque de sa vie où il avait perdu tout contact avec les réalités terrestres et où le pressentiment de sa fin prochaine exaltait son mysticisme : il ne lui fallait d'ailleurs pas moins d'un allié miraculeux pour soutenir et au besoin pour continuer une œuvre aussi surhumaine que la rédemption du monde. On ne savait pas que Louis le Grand partageât sa tendance au surnaturel. Cette confirmation certaine, Pór la trouva dans le procès-verbal d'une séance du conseil communal de Sienne, procès-verbal publié par Wenzel au tome II de ses *Magyar diplomáciai emlékek az Anjou-korból* (Monuments diplomatiques hongrois de la période angevine, (p. 528) d'après le registre des « Consigli della Campana del anno 1357 al 1358 » (fol. 41). Il y était rapporté que Giannino di Guccio fut exempté de l'obligation de prendre part au gouvernement de la cité sur la présentation d'une lettre du roi de Hongrie, datée du 15 mai 1358 et le reconnaissant comme fils de Louis le Hutin. Cette lettre était une sorte de circulaire adressée à toutes les autorités de la chrétienté où le souverain, après avoir brièvement rapporté l'histoire de la substitution, relatait les raisons qu'il avait d'y croire et recommandait chaudement Giannino.

« L'authenticité de cette lettre, remarquait Pór, n'est point douteuse. La description de son sceau, telle que nous la trouvons dans le registre du conseil de Sienne, correspond entièrement au sceau secret du roi Louis le Grand, que Georges Pray (*De Sigillis*, tab. X, fig. 4) connaissait déjà par des fragments et que mon *Nagy Lajos* donne en entier (p. 376). De plus, Louis le Grand résida bien à Buda vers le milieu de mai 1358. » Une heureuse découverte nous permet d'ajouter une preuve décisive à ces arguments d'ailleurs pertinents. Nous avons rencontré dans des archives privées la copie d'une autre lettre de même contenu adressée trois jours

1. Corr. : pour son cousin germain, car Louis n'était point, comme le croit Gigli, le frère, mais le neveu de la reine Clémence, celle-ci étant fille du roi de Hongrie Charles-Martel, grand-père de Louis.

auparavant par le roi Louis au sénéchal du royaume de Sicile, le fameux Nicola Acciaiuoli. Le texte en est, à très peu de chose près, le même que celui du document étudié par Pór. Nous transcrivons cependant ici cette lettre, et parce que les différences d'adresse et de date en font bien un instrument nouveau et pour éviter de renvoyer le lecteur à la publication de Wenzel ou à la traduction hongroise de Pór, parues dans des recueils qu'il n'est pas toujours facile de se procurer¹.

« Nobili et potenti domino Nicolao, Melfie et comiti Palatino et grandi siniscalco regni Sicilie, nobis specialiter dilecto, salutem et sinceram dilectionem. Affectum dignum fore decernitur et rectum rationi videbitur ut, ubi expedire cognoscimus, ibi eciam opera efficaciter adhibeamus. Hinc est quod dominus Joannes Guchii de civitate Senarum, vir nobilis et de stirpe regali nostrorum progenitorum natus, serenissimi principis domini Ludovici, regis Francorum, et regine Clemencie beatarum recordacionum filius, justa consideracione suos gressus dirigens ad partes regni nostri Hungarie, ad nos veniens coronam regni Francie sibi de jure debitam per multa authentica instrumenta et scripta evidenter demonstravit. In quibus clare vidimus contineri quod nobilis domina comitissa scilicet de Artes, ut dominus Philippus Longus, gener suus, patruus dicti domini Johannis, in regno Francie liberius regnare posset, post nativitatem prefati domini Johannis non post multos dies necem ejusdem auscultando intentabat et mortem. Sed divina Providentia et nutricis auxilio et consilio mutatus per quandam simulacionem, ostenso alio puero, more Marie Verginis in Egyptum occulte habitacionem fugiens celansque et fingens puerum de medio sublatum, volente Altissimo, vitam ejusdem de quo alter interimebatur caute reservavit. Et eciam nobiles seniores scilicet et majores barones et baronisse regni nostri, qui post mortem dicti domini Ludovici, regis Francie, per serenissimum dominum Carolum pie memorie patrem nostrum ad visitandam dominam Clementiam reginam antedictam, sororem suam, missi fuerant, huic testimonium perhibent veritati et dictum dominum Johannem domino Ludovico regi Francorum et regine Clemencie prefatis parentibus in omnibus dictum videntes facientes coram nobis assimilari, addicientes idem, prefati scilicet barones, quomodo dictus dominus Johannes tunc puer in regno Francie fuerat cambiatus et mutatus et inde ad partes Tuscie, videlicet ad civitatem Senarum, translatus. Ad cujus eciam rei majorem certitudinem investigandam, dicto Johanne in regno nostro existente, misi nuncios viros discretos et prudentes ad regnum Francie, qui, demum reversi, per nos juxta fidem Deo et Sacre Corone debitam studiosius requisiti, predicta sicut dictus dominus Johannes assererat sic priora fore facta assertive retulerunt et affirmaverunt. Quapropter vestram amicitiam quantum possumus viscerosius rogamus ut pre-

1. La copie, moderne, que nous avons trouvée est souvent rendue inintelligible par des erreurs ou des lacunes ; celle du registre de Siene, telle qu'elle est donnée par Wenzel est souvent fort peu correcte. Nous l'avons utilisée pour corriger notre copie, mais sans arriver à un texte satisfaisant, sinon pour le sens, du moins pour la grammaire la moins exigeante.

fatum dominum Johannem in suis agendis negociis recomdatum habere velitis, scientes attente quod quod pro eo faceritis nostre corone et primo fratri nostro fore factum reputabimus. Valeat vestra cara amicitia per tempora longissima. Datum Bude, die XII mensis maii anno Domini MCCCLVIII¹.

(Adresse, au dos :) *Nobili et potenti domino Nicolao, Melfie et comiti Palatino et grandi sinescalco regni Sicilie, nobis specialiter dilecto. »*

Ainsi, avant de remettre à son protégé une recommandation générale, Louis en avait fait rédiger à son intention des expéditions particulières adressées aux grands personnages avec lesquels Giannino pensait avoir à faire². A défaut d'autres secours, le roi de Hongrie engageait à fond son crédit en faveur de Giannino.

Bien peu s'en faut que son biographe ne le suive dans cette voie. « Les prétentions du Siennois étaient-elles fondées ? se demande-t-il. Il est à peu près impossible d'en décider aujourd'hui. Il nous faut cependant faire confiance à cet instrument de Louis le Grand. Le souverain hongrois fit examiner soigneusement l'affaire, soumit à une critique sévère les conclusions ainsi obtenues ; cela fait, il n'hésita pas à accepter comme son cousin germain le pauvre fabricant de drap, à lui reconnaître publiquement cette qualité et à le recommander à l'Europe entière. Louis le Grand n'avait pas, que nous sachions, de dispositions hostiles à l'égard des princes qui régnaient alors en France : aucun ressentiment ne l'inspirait donc. Sa lettre témoigne, au contraire, qu'il commença par douter des affirmations de Giannino. Pour autant, d'ailleurs, que je connais le caractère de Louis le Grand, j'ose affirmer qu'aucune hostilité contre personne au monde n'aurait pu amener ce grand roi à faire expédier la lettre du 15 mai 1358 en faveur de Giannino s'il avait eu le moindre doute sur la vérité des assertions de celui-ci. »

La noblesse d'âme, certaine, de Louis et la compétence de son historien donnent le plus grand poids à ce témoignage, et l'on admettra facilement que le souverain hongrois, tout comme le tribun de Rome, crut à l'origine royale de Giannino di Guccio. Est-ce à dire qu'il faille, cédant à l'invite de Pôr, faire confiance à cette certitude ?

Nous ne pouvons pas apprécier suffisamment, pour cela, la valeur des raisons qui déterminèrent la conviction du roi. Des « nombreux instruments authentiques » sur lesquels Giannino appuyait ses prétentions, nous ne connaissons que les singuliers

1. La copie défectueuse que nous avons eue sous les yeux porte : MCCCLVIII. Mais cette lettre et celle qui fut communiquée au conseil de Sienne sont trop identiques pour n'avoir pas été expédiées à la même époque, c'est-à-dire en mai 1358, date que donne la plus ancienne et la meilleure des deux copies, celle du registre siennois.

2. Il se pourrait que la lettre que nous publions fût aussi du 15 mai et que le copiste eût confondu en la transcrivant XV et XII, erreur facile à commettre et que suggère la mauvaise qualité de cette transcription.

mémoires du « frère Jordan » et les attestations de Cola di Rienzo, qui n'ont d'autre source que ces mémoires émanés d'un personnage inconnu, par endroits contradictoires et constamment romanesques. De l'enquête secrète menée à Paris par les soins de Louis le Grand nous ne savons rien ; celle qui réunit, en Hongrie, les témoignages de quelques vieux seigneurs et de quelques vieilles dames, envoyés près d'un demi-siècle auparavant en France, ne put donner des résultats bien concluants. Il leur fallut déjà une mémoire à toute épreuve et beaucoup de bonne volonté pour reconnaître à Giannino les traits de sa prétendue mère, qu'ils avaient vue si longtemps auparavant ; mais comment lui trouvèrent-ils une ressemblance quelconque avec Louis le Hutin, s'ils ne s'étaient rendus à Paris qu'après la mort de ce prince ? Ils avaient pu, d'autre part, durant leur séjour en France, entendre émettre bien des suppositions ou raconter bien des fables sur le sort du petit roi enlevé par une mort si rapide ; on avait pu, entre autres hypothèses, leur parler d'une substitution ; mais affirmer qu'ils avaient appris, alors, le transport du jeune prince en Toscane, et précisément à Sienne, c'était abonder trop complaisamment dans le sens des déclarations de Giannino, et aussi des désirs de son maître.

Il ne nous semble point douteux, en effet, que Louis le Grand, tout en soumettant à une enquête les affirmations de son hôte, ne fût bien disposé en sa faveur. Il ne lui aurait point fait, sans cela, l'honneur d'une vérification difficile et dispendieuse et le souvenir de ce faux André le Vénitien contre lequel son père avait eu à se défendre¹ l'aurait poussé, à défaut de rigueurs plus grandes, à refuser une plus longue audience au Siennois.

Il est vrai que celui-ci, lorsqu'il vint à Buda, avait été déjà reconnu comme roi légitime de France par Cola di Rienzo, et c'était là une recommandation puissante auprès du souverain hongrois dont le Tribun avait jadis appuyé chaudement les entreprises napolitaines. D'autre part, l'apparition de ce revenant royal répondait sans doute, dans la famille de Hongrie, à une ancienne douleur et peut-être à de vieux ressentiments. La mort du petit Jean de France avait dû lui être, en effet, cruelle. C'était, par sa mère, un prince hongrois que ce nouveau-né mort dans des circonstances

1. On sait comment durant le règne de Carobert, un imposteur essaya de se faire passer en Hongrie pour un grand-oncle de ce prince, mort, en réalité, dès 1290. Ce faux André, s'étant enfui, fut arrêté sur les terres du roi de Majorque. Le roi de Sicile, Robert, demanda à ce dernier, le 26 mars 1317, d'envoyer le personnage à Montpellier pour être remis au sénéchal de Provence et être ensuite enfermé au château de Castellane (Miniezi-Riccio, *Genealogia di Carlo II*, dans l'*Archivio stor. Prov. Napoletane*, t. VII, p. 253, et Wenzel, *Magyar diplomáciai emlékek*, t. I, p. 206). Cinq ans plus tard, l'imposteur était gardé dans le château de Somma, près de Naples, par les soins de la reine douairière Marie de Hongrie. Il faut sans doute en effet le reconnaître dans l'Andreas Ungarus pour l'entretien duquel cette princesse dépensa, en avril 1322, frais de garde compris, une once et demie (Bever, *Archivio* cité, t. XXV, p. 266).

dramatiques et singulières. De plus, six ans auparavant, les Angevins de Buda s'étaient vu ravir le trône de Naples, usurpé par le roi Robert ; cet événement, tout récent, devait les disposer à croire à un nouveau déni de justice. Et nous ne serions pas étonné qu'ils eussent gardé jalousement la tradition d'un crime par laquelle leur maison avait été éloignée du trône de France.

Louis le Grand fut-il détrompé par la suite ? Il n'intervint pas, que l'on sache, en faveur de son ancien protégé lorsque celui-ci, après quelques opérations militaires dans la vallée du Rhône, fut fait prisonnier en Provence, à la fin de l'année 1360 ni lorsque, peu après, Giannino fut amené à Naples où il mourut, dans une étroite captivité, vers le mois d'octobre 1363¹.

1. Rien ne nous permet en effet d'affirmer que Giannino dut à quelque démarche du roi de Hongrie de ne point être remis aux ambassadeurs qui furent envoyés de Paris à Naples, en 1362, pour obtenir son extradition ; la reine Jeanne, en refusant de le leur livrer, n'invoque que l'ignorance où elle est des intentions du pape à ce sujet (cf. Camera, *Annali delle Due Sicilie*, t. L, f. 243, note 1).

(Paris — Institut français de Naples).

EMILE-G. LÉONARD.
